

DEMANDE D'AUTORISATION

D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

Madame le Maire,

Je soussigné (e)⁽¹⁾ M^r NESLIES Jean Michel (retiré), Allée des
Gaietés 26800 Portes les Valence

ai l'honneur de solliciter conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de 3^{ème} catégorie à (2) ESPACE CRISTAL 8, 16 rue Charles de GAULLE

à l'occasion de (3) Loto du Football Club Portois

du Samedi 21 Janvier 2023 à 18 heures 00
au Samedi 21 Janvier 2023 à 24 heures 00

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 22 Décembre 2022

Signature

ARRETE DU MAIRE

N° de l'arrêté : 04

Je soussignée Genevieve GIRARD maire de Portes-lès-Valence.

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Arrête :

M. NESLIES Jean Michel, Club de Football Portois

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^o catégorie

à l'Espèce Cristal

à l'occasion de Loto

du 21 Janvier 2023 à 18 heures 00

au 21 Janvier 2023 à 24 heures 00

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Portes-lès-Valence, le 02 Janvier 2023

Le Maire,



(1) Nom, prénom, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif